
Perspectives
2020

20 19

Rapport d'activité





L'URPS Infirmiers des Pays de la Loire est heureux de vous présenter son rapport d'activité 2019 .

L'année 2019 fut riche de rencontre, de travail et de projets. L'URPS vous propose, au travers de ce support un résumé exhaustif des thèmes travaillés par l'union; la lisibilité et la visibilité des infirmier·e·s libéraux·ales étant le moteur quotidien de nos décisions. Conscient depuis de nombreuses années de l'intérêt de l'exercice coordonné, nous avons pu mesurer encore en 2019 à quel point notre vision du métier de l'infirmière libérale s'inscrivait au cœur du système de santé.

Le déploiement actif des CPTS en Pays de la Loire , la dynamique impulsée par les différentes professions convergent vers une vision de la santé en équipe de soins. Les équipes de soins primaires, les maisons de santé et les communautés professionnelles territoriales de santé sont en passe de couvrir les 3/4 de la population de la région.

Au travers de ce rapport, vous pourrez mesurer l'implication permanente de l'URPS Infirmiers dans les projets et/ou actions qui amèneront votre exercice à être en phase avec les réalités de terrain. L'URPS, composée d'élus des cinq départements, est à vos côtés et est à votre écoute. Les échanges sont riches et structurants, les évolutions , la reconnaissance de nos compétences sont enfin reconnues.

Vous souhaitant une bonne lecture

David Guillet, *Président de l'URPS Infirmiers Libéraux*



A. Missions

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST), et née en avril 2011, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers Libéraux, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en oeuvre. L'URPS Infirmiers Libéraux assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'article R. 4031-2 du Code de la Santé Publique.

1.

DÉVELOPPER LES ACTIONS

dans le domaine de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique

2.

CONTRIBUER À L'ORGANISATION

et à l'évolution de l'offre de soins au niveau régional (démographie, zonage...)

3.

PARTICIPER À LA PRÉPARATION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

et à sa mise en oeuvre

4.

DÉVELOPPER DES SYSTÈMES D'INFORMATION PARTAGÉE

et son exploitation

5.

ASSUMER LES MISSIONS CONFIÉES

par les conventions nationales



B. Gouvernance



Isabelle Becigneul
Trésorier Adjoint



Sebastien Bouille
Élu



Florence Cullerier
Élue



Christelle De Bary
Élue



Fabienne Desneaux
Trésorier



Brigitte Forait
Élue



Nicolas Gautier
Élu



Annie Groseil
Secrétaire Adjointe



David Guillet
Président



Martine Jouin Bernier
Secrétaire



Ghislaine Meillerais
Vice-Président



Stephanie Vilain
Élue

L'URPS Infirmiers des Pays de la Loire est composée de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de l'Assemblée, sont élu.e.s pour un mandat de cinq ans et représentent les infirmiers-es libéraux-ales et remplaçants-e-s en exercice dans la région Pays de la Loire. L'assemblée s'est réunie cinq fois en 2019.

LE BUREAU

est chargé de mettre en oeuvre la politique de l'URPS, décidée par l'assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'URPS Infirmiers, le Bureau s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2018.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

veille à la bonne utilisation des cotisations des infirmier.e.s.

Les Salariés

Les élus sont accompagnés par une équipe de quatre salariés pour mener à bien leurs missions. (soit un total de 2.26 équivalent temps plein)

Claire Dubois
chargée de mission

Charlotte Meriais
coordinatrice de projets

Bertrand Le Gac
chargé de mission
prévention

Marion Spadacini
assistante

C. Programme de Travail



01

Être présent auprès des institutions

Identifier les besoins des infirmiers

Favoriser les nouveaux modes d'exercice coordonné

Travailler avec les acteurs du domicile

Représenter les infirmiers libéraux

02

Accompagner les infirmier.e.s dans leur quotidien



Mener des actions de prévention et promotion de la santé

Expérimenter des interventions innovantes dans le parcours du patient



03

Valoriser les infirmier.e.s dans leur rôle d'acteur de santé publique

Travailler avec les experts thématiques

Travailler avec les autres professionnels de santé

Travailler avec les autres URPS infirmiers au niveau national.

04

Être intégré dans un réseau d'acteurs



01 Être présent auprès des institutions

1

L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

A. Les Instances

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » de la CRSA et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.

Commissions permanentes et assemblées plénières



4 assemblées plénières

3 commissions permanentes

Les principaux sujets ayant été traités :

- **Droits des usagers** avec notamment le compte rendu du rapport sur les droits des usagers en Pays de la Loire et les débats publics sur la démocratie participative organisés dans chaque département,
- **Cadre national** : projet de loi de santé 2019, stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,
- **Cadre régional** : Plan d'Accompagnement de la Transformation (PACT) santé mentale 2020-2022 de l'Agence Régionale de Santé (ARS), stratégie régionale de déploiement de la télémédecine,
- **Actualité** : tension des services d'urgence, bientraitance en EHPAD.

Commission spécialisée de prévention (CSP)



Les principaux sujets ayant été traités :

- Stratégie de l'ARS en prévention et promotion de la santé,
- La formation des professionnels de santé à l'ETP,
- Les CPTS, un cadre pour développer les projets de prévention,
- Information en terme de veille sanitaire (rougeole et tuberculose),
- Présentation d'actions portés par des acteurs régionaux.

Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS)



Les principaux sujets ayant été traités :

- Formulation d'avis suite à des demandes d'autorisation sur des activités de soins et d'équipements matériels lourds,
- Le zonage des sages-femmes,
- L'évolution de l'offre de soin avec notamment le Pacte de refondation des urgences et les CPTS.

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTE (CTS)

Des espaces de démocratie sanitaire à l'échelon départemental.
L'URPS Infirmiers est membre du collège 1 « Professionnels et offreurs des services de santé ».

Les élus URPS participent donc aux CTS organisés dans chaque département, soit 19 réunions cette année.

En 2019 ont été au coeur des discussions :

- Les Contrat Locaux de Santé (CLS),
- Le Diagnostic Territorial Partagé en Santé Mentale et le Projet Territorial en Santé Mentale,
- L'organisation des débats participatifs de la CRSA « ma santé demain »,
- Les actualités de l'ARS : l'organisation d'animations territoriales ou les plans régionaux tels que celui sur l'Accès à la Prévention et aux Soins et celui sur la Santé Environnement,
- Des actualités nationales comme le Dossier Médical Partagé, Ma santé 2022,
- Des actualités locales telles que le Plan May'age en Mayenne, le colloque « vivre ensemble » en Sarthe ou encore les consultations SASPAS en Vendée.



LE COMITE RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.

Un comité en 2019 ayant traité :

- Le Plan d'accès territorial aux soins en Pays de la Loire,
- Les nouveaux dispositifs d'accompagnement d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

LES COMITES D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités.

Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires soit 3 à 4 par département et par an.

Les sujets au coeur des comités en 2019 ont été :

- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les projets de santé portés,
- Les Centres de Santé Pluriprofessionnels (CSP),
- Les Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP),
- Les assistants médicaux.

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant au sein de l'IRAPS.

Deux rencontres se sont tenues en 2019 autour de :

- La contribution au Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins (PAPRAPS),
- L'élaboration d'une feuille de route pour l'IRAPS.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONS DE SANTÉ (ONDPS)

Le comité régional de l'ONDPS est une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la démographie et à la formation des professions de santé. En 2019 le sujet de la démographie des aides-soignants a été abordé, notamment la faible attractivité pour ce métier en région. Un plan d'action commun a été mis en oeuvre (ARS - Conseil Régional) pour améliorer la démographie en Pays de la Loire.

B. La place de l'URPS infirmiers dans ces instances

Pourquoi l'implication de l'URPS Infirmiers dans ces instances est essentielle ?

- Être informée des orientations stratégiques et diffuser les informations auprès des infirmier.e.s de la région,
- Porter la voix des infirmier.e.s dans les espaces de réflexion et de maturation de dispositif qui impacteront nos pratiques.

Ce qu'a porté l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire en 2019 au sein de ces instances :

- Les IDELs représentent la seule profession de santé en exercice libéral assurant un maillage territorial et garantissant la continuité des soins (7 jours sur 7 24h sur 24),
- La volonté des infirmier.e.s de s'impliquer dans la structuration des parcours de soins en favorisant la coordination entre les professionnels d'un même territoire ainsi qu'avec les structures hospitalières,
- La place des infirmier.e.s sur des enjeux de santé publique (dénutrition des personnes âgées à domicile, repérage des fragilités, accompagnement dans le sevrage tabagique) notamment en les positionnant comme acteur de prévention,
- L'élargissement du champ conventionnel des IDELs pouvant être envisagé à l'image de l'autorisation donnée pour renouveler les prescriptions de médicaments contraceptifs oraux.

02

Accompagner les infirmiers dans leur quotidien

2

A. Identifier les besoins des infirmier.e.s

L'Union interroge régulièrement les infirmier.e.s pour identifier au mieux les besoins de ces derniers.

ENQUETE MESSAGERIE SECURISEE DE SANTE (MSS) ET DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP)

Le développement de la e-santé est le moteur de la feuille de route ministérielle qui vise à « accélérer le virage numérique en santé », le déploiement de la messagerie sécurisée et du DMP est essentiel pour les IDELs. L'accompagnement des IDELs à l'utilisation de ces outils a été initié en 2019, avec l'appui de l'Assurance Maladie. Un état des lieux des usages, perception des utilisateurs, besoins/attentes, pistes d'amélioration des principaux outils numériques proposés, a été réalisé en septembre 2019.

L'élaboration du questionnaire ainsi que l'analyse des résultats ont été réalisées dans le cadre d'une collaboration entre l'URPS Infirmiers et l'Assurance Maladie de la Région Pays de la Loire.

249
répondants
soit un taux
de retour de 9%

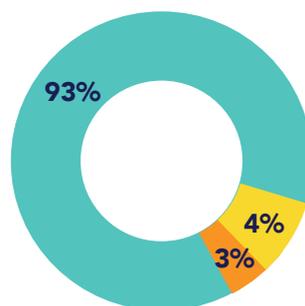
Résultats

- En très grande majorité, les infirmier.e.s ont une bonne connaissance de la messagerie sécurisée de santé et de ses principales caractéristiques. La sécurité des données patients, ainsi que l'usage exclusivement réservé aux professionnels de santé sont mis en exergue,
- Les IDELs semblent favorables à l'utilisation d'outils facilitant les échanges entre professionnels de santé dans la coordination des soins, tout en garantissant la protection des données des patients.

49%
des IDELs
sont équipés
d'une MSS

27%
des IDELs privilégient les MSS
pour communiquer avec les autres
professionnels de santé

« Une messagerie où l'on peut communiquer avec les divers professionnels de santé en toute sécurité sans que des infos persos du patient puissent être divulguées à de tierces personnes »



■ Bonne connaissance
■ Besoin d'infos
■ Septiques

Niveau de connaissance sur la mss par les infirmier.e.s libéraux

Les IDELs expriment un besoin d'accompagnement personnalisé à l'installation et à l'utilisation des MSS.

- Les IDELs ont une image positive du DMP et montrent un fort intérêt pour s'inscrire dans la démarche et en être acteur (ouverture, consultation, alimentation...). Ils soulignent également l'importance que tous les professionnels de santé soient impliqués dans l'alimentation de l'outil, pour obtenir une plus-value dans la prise en charge coordonnée du patient.
- Pour autant, plus d'un répondant sur deux ne se sent pas suffisamment à l'aise avec le DMP pour en faire la promotion. Ils expriment un besoin d'informations/ d'accompagnement, plutôt à distance, pour acquérir une meilleure maîtrise de l'outil.
- L'impossibilité d'y accéder au domicile du patient est un frein à sa consultation, mais aussi potentiellement à son alimentation.

Y voyez-vous un intérêt ?

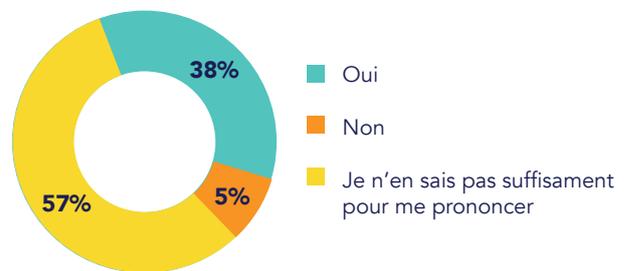
Pour vos patients

80%

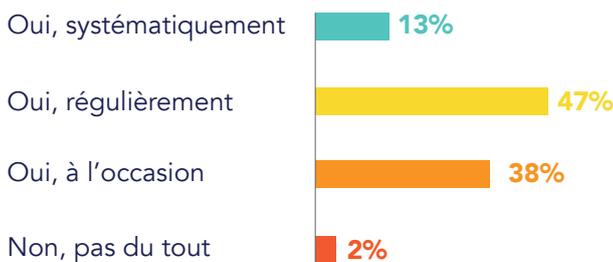
En tant qu'infirmier

82%

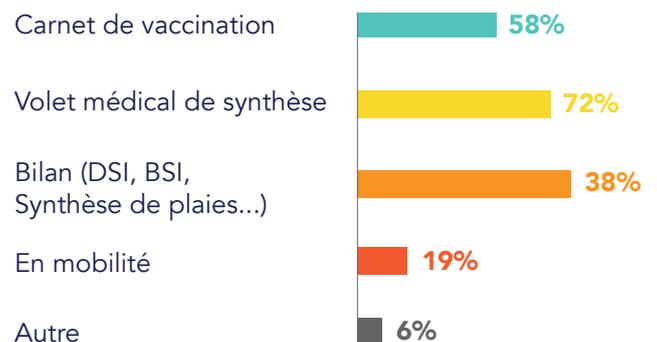
Seriez-vous prêt(e) à faire la promotion du DMP ?



Auriez-vous l'intention de le consulter ?



Pour rechercher quelle(s) information(s)



Perspectives

En 2020 est prévue une information globale, à destination des infirmier.e.s, sur les outils numériques et leurs usages (et tout particulièrement la MSS et ses contraintes). En parallèle des réunions de présentation de la MSS avec la venue de techniciens pour leur installation vont être organisées dans chaque département. Ces après-midi se dérouleront grâce à une organisation conjointe entre L'Assurance Maladie et l'URPS.



349
répondants

PANEL D'OBSERVATION DES PRATIQUES

L'URPS a décidé de lancer une enquête auprès des infirmier.e.s ligérien.ne.s, qui prendra la suite de celles déjà réalisées en 2013 et 2015.

Établi en étroite collaboration avec des infirmier.e.s libéraux.ales ainsi que L'Observatoire Régional de la Santé, expert en ce domaine, le questionnaire a d'abord été diffusé en octobre par papier puis relayé par mail par notre partenaire l'Assurance Maladie.

Cette enquête porte sur les conditions d'exercice, les nouvelles pratiques professionnelles et les perspectives d'évolution des cabinets infirmiers. Les résultats nous permettront de proposer des actions adaptées aux besoins des professionnels.

Perspectives

Le rapport final va être réalisé en 2020.
Il sera un support privilégié pour faire connaître les besoins des IDELs.

En partenariat avec l'Assurance Maladie et l'Observatoire Régional de la Santé et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

B. Favoriser les nouveaux modes d'exercice coordonné

L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDELs dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

Comment ?

- Participation aux instances régionales et départementales de régulation,
- Proposition de modalités de déploiement adaptées aux besoins des IDELs en inter-URPS,
- Création de dispositifs d'accompagnement des professionnels de santé en territoire,
- Communication large et spécifique auprès des IDELs.



De quoi parlons-nous ?

« L'Équipe de Soins Primaires (ESP)

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent.

Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire, existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordinée Localement Autour du Patient. Ce dispositif permet un financement individuel et forfaitaire pour les actions mises en place par des ESP.



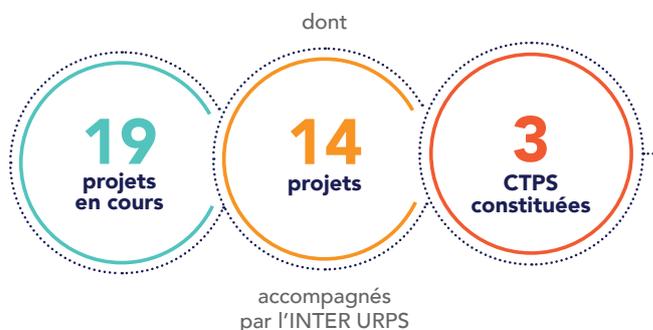
« La Maison de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les MSP :

- sont constituées d'au moins 3 médecins généralistes et 1 auxiliaire médical
- sont constituées en association loi 1901 et/ou une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires)
- ont un projet de santé construit à partir des besoins des professionnels de santé et d'un diagnostic de territoire. Il décrit les objectifs communs et les modalités du service aux patients.
- bénéficient de rémunérations d'équipe pérennes dans le cadre d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI)

« La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

La CPTS se constitue autour de la population d'un territoire. Chaque CPTS détermine ses modalités d'organisation et de gouvernance : comité de pilotage, fonction de coordination... Elle peut notamment prendre la forme d'une association même si aucune forme juridique n'est imposée.



« Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

Vers une Plateforme Territoriale d'Appui en Vendée.

Les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, en particulier les médecins traitants, font face à des situations ambulatoires de plus en plus complexes de personnes qui cumulent plusieurs difficultés (polypathologies, difficultés sociales, isolement...). Face à ces situations, ils peuvent avoir besoin d'une orientation ou d'un appui pour coordonner les acteurs de l'accompagnement et leur assurer un parcours sans ruptures. De plus 11% de la population en Vendée n'a pas de médecin traitant.

Une initiative originale consiste en Vendée à faire réaliser l'évaluation multidimensionnelle par un binôme constitué d'une infirmière libérale (grâce à l'outil conventionnel : Démarche de Soins Infirmier – Bilan de Soins Infirmier) et d'un travailleur du secteur social.

La Plateforme Territoriale devrait être créée début 2020.

C. Travailler avec les acteurs du domicile

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

Dans sa volonté de renforcer le lien ville-hôpital, l'URPS a travaillé durant plusieurs mois avec les représentant·e·s des services de l'Hospitalisation À Domicile (HAD). Grâce aux remarques des infirmier·e·s rencontré·e·s sur le terrain, notre réflexion commune a abouti à la création d'une charte dont le but premier est d'harmoniser les pratiques. Présentée fin 2018, lors des après-midi appelés « débat théma », cette charte constitue une réelle structuration dans les échanges avec l'HAD et un confort de travail au quotidien. En 2019, cette charte a été mise en place, afin d'adapter les conventions entre HAD et IDELs. Des réunions de bilan, et de détection d'évènements indésirables seront mises en place en 2020.

En partenariat avec les représentant·e·s régionaux de la Fédération Nationale de Hospitalisation à domicile et avec le soutien de l'ARS

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

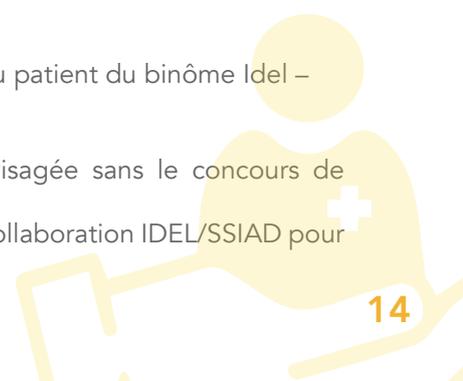
Dans la continuité des travaux de coordination entre acteurs du domicile, l'URPS poursuit son action et a engagé un travail avec les Services de Soins Infirmiers A Domicile en région. L'une de nos missions majeures est de faciliter l'expression des besoins, de valoriser les pratiques et d'améliorer cette collaboration avec les SSIAD.

Dans cette perspective, en novembre et décembre 2018, les élu.e.s de l'URPS sont allé.e.s rencontrer les IDELs afin de mieux identifier leurs préoccupations et leurs pratiques.

Les services des SSIAD font l'unanimité auprès des infirmiers libéraux et la complémentarité avec ces derniers apporte une qualité de prise en charge pour les patients à domicile reconnus de tous. Au cours de ces rencontres régionales, des besoins clairs se sont exprimés :

- Une coordination accrue,
- Des organisations de soins mieux définies,
- Une reconnaissance financière non dévaluée par rapport à la NGAP,
- Une extension du nombre de prise en charge commune devant la qualité offerte au patient du binôme Idel – Aide-soignante.

L'augmentation des demandes de soins de nursing à domicile ne peut être envisagée sans le concours de professionnels formés à la spécificité de la personne âgée dépendante. Néanmoins, il reste des difficultés financières qui empêchent une optimisation de la collaboration IDEL/SSIAD pour des patients lourds et un cadre pour uniformiser des relations.



03

Valoriser les infirmier.e.s et leur rôle d'acteur.rice.s

3

A. Cancer et maladie thromboembolique veineuse (MTEV)

Une enquête, auprès de 245 professionnel·les en Pays de la Loire, a mis en évidence le manque d'information et de coordination ville-hôpital, nous avons donc travaillé autour de ces trois questions :

- Quel est le lien entre thrombose et cancer ?
- Comment améliorer la prise en charge des patients atteints de la double pathologie ?
- Comment faciliter les échanges entre les professionnels de santé ?

Fruits de ce travail, trois supports d'information et l'organisation de trois soirées d'information (Nantes, Angers, Le Mans) à destination des professionnels de santé (infirmiers et pharmaciens), donnant lieu à des échanges interprofessionnels et une sensibilisation à cette double pathologie.

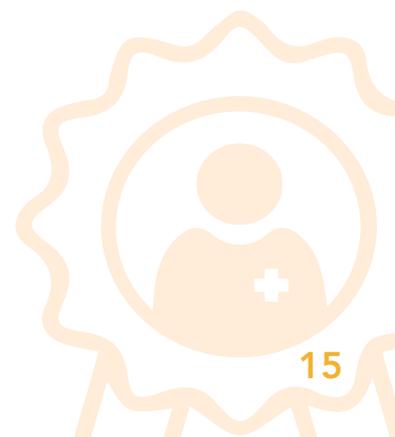


L'évaluation des enquêtes de satisfaction des soirées d'informations sur le projet MTEV & Cancer permet de dresser un bilan positif puisque les soirées ont répondu aux attentes de 91% des répondants. De plus, les outils de communication (affiches, livrets patient et cartes « Informations pour mes professionnels de santé ») sont favorablement perçus par les répondants au questionnaire. Ces derniers ont, pour la plupart, été satisfaits quant aux interventions des différents orateurs.

En partenariat avec l'URPS Pharmaciens et Oncopl

Bilan des soirées d'information

Degré de satisfaction vis-à-vis de l'organisation de la soirée



B. L'accompagnement au sevrage tabagique avec « STIL »

Mise en place du projet STIL (Sevrage Tabagique avec mon Infirmier.e Libéral.e), l'accompagnement des patients fumeurs par les IDELs.

Dans le cadre de l'appel à projet régional de fond de lutte contre le tabac, le projet « STIL » a été retenu.

Fin 2019, l'URPS a organisé des soirées de présentation du projet dans les deux départements concernés par le dispositif (Vendée & Maine-et-Loire) à destination des infirmier.e.s intéressé.e.s. Début 2020 est prévu le lancement de l'expérimentation avec les premières sessions de formation des professionnels inscrits.



Les professionnels présents ont reçu des connaissances en tabacologie par des experts tabacologues, des informations sur la formation ainsi que sur l'expérimentation.

Objectifs chiffrés de l'expérimentation



En partenariat avec la SRAE addictologie, l'URPS Pharmaciens, l'Université d'Angers et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

C. Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

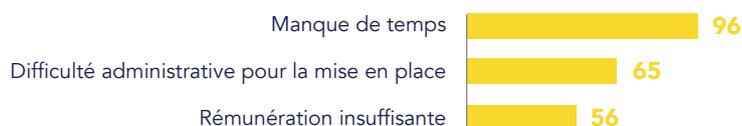
Suite à une formation interprofessionnelle d'ETP en 2016-2017, portée par les URPS Infirmiers et Pharmaciens, une évaluation avait été réalisée. Celle-ci montrait des professionnels très satisfaits des contenus, de la démarche pédagogique et des échanges interprofessionnels.

Cependant, suite à la formation, un certain nombre de pharmaciens et d'infirmiers n'ont pas mis en place d'ETP dans leur exercice professionnel. De plus, l'échantillon interrogé pour l'évaluation ne représentait que 12% de l'ensemble des professionnels formés à l'ETP via les URPS. Afin d'obtenir davantage d'éléments sur l'ETP, il a été décidé de réaliser un état des lieux sur les pratiques des professionnels formés via les URPS. Cela permettra une meilleure représentativité et ainsi pouvoir proposer des actions adaptées aux attentes des professionnels.

L'objectif de cet état des lieux est de soutenir le déploiement de l'ETP, par des professionnels de santé libéraux, sur la région Pays de la Loire, en identifiant le niveau de connaissance, les pratiques, les besoins et les attentes des pharmaciens et infirmiers formés à l'ETP via les URPS depuis 2015. Au total, 123 infirmiers libéraux ont été formés à l'ETP en sessions interprofessionnelles via les URPS.

Afin de remplir les objectifs précités, l'état des lieux comprend deux composantes. Premièrement, une cartographie regroupe plusieurs informations comme la localisation des professionnels de santé libéraux étant formés à l'ETP grâce aux URPS. Deuxièmement, une étude de terrain composée de données quantitatives et qualitatives comme le montre l'aperçu ci-dessous.

Selon vous, quels sont les principaux freins à la mise en place (intégration ou dépôt de programme) de l'ETP dans votre exercice ?
(nombre total de répondants : 125)



Initié en 2019, ce travail sera présenté à l'Agence Régionale de Santé début 2020.

En partenariat avec l'URPS Pharmaciens et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

D. Vaccination



Une affiche pluriprofessionnelle à destination du grand public pour la vaccination contre la grippe.

Afin de participer à l'augmentation de la couverture vaccinale en Pays de la Loire, les URPS Infirmiers, Pharmaciens et Médecins Libéraux ont travaillé sur une campagne de communication qui a vu le jour lors de la saison vaccinale antigrippale 2019-2020. Cette affiche à destination du grand public montre le caractère interprofessionnel de la vaccination.

En partenariat avec l'URPS Pharmaciens, l'URPS Médecins et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

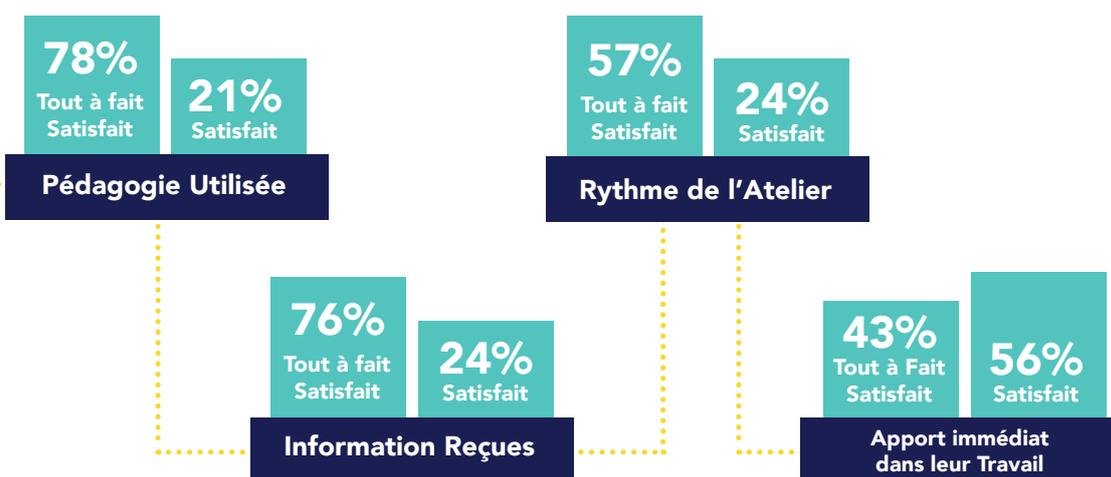
6 dates
125
participant.e.s

E. Oncopédiatrie

Suite à l'enquête menée en 2018, le réseau ONCOPED PL et l'URPS Infirmiers se sont associés pour proposer aux IDELs de toute la région des après-midis autour de la manipulation des Voies Veineuses Centrales en cancérologie pédiatrique.

Au programme :

- Comprendre les spécificités de la cancérologie pédiatrique.
- Communiquer avec l'enfant malade et sa famille, adapter sa communication et ajuster son attitude et ses pratiques.
- Voies Veineuses Centrales, données théoriques et manipulation sur mannequin.



La majorité des participants (98%) sont satisfaits du contenu et de l'organisation de la formation.

Trois points forts semblent émerger :

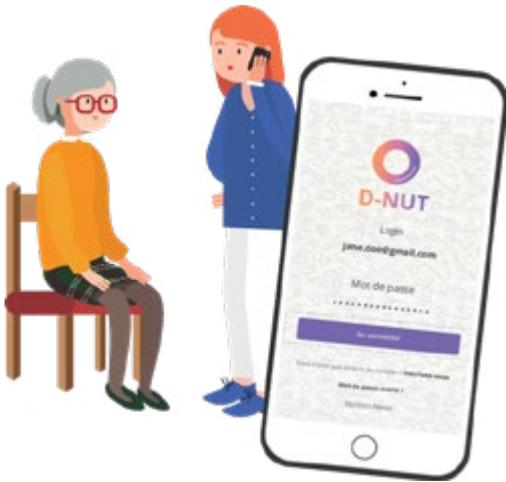
- l'aspect pratique avec manipulation sur mannequin pour 37,5% des participants,
- les échanges et le retour d'expérience pour 24% des présents,
- la qualité des intervenants pour 21% des personnes formées.

En partenariat avec le Réseau Oncoped PL

F. Dénutrition

DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL D-NUT EN SARTHE ET EN MAYENNE

Initié depuis l'enquête dénutrition de 2016, le projet D-NUT® est élaboré et mis en oeuvre par l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire en copilotage avec la SRAE Nutrition et avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé, du CHU de Nantes, du Groupement régional d'appui au développement de l'e-Santé (GRADeS) et du Gérontopôle.

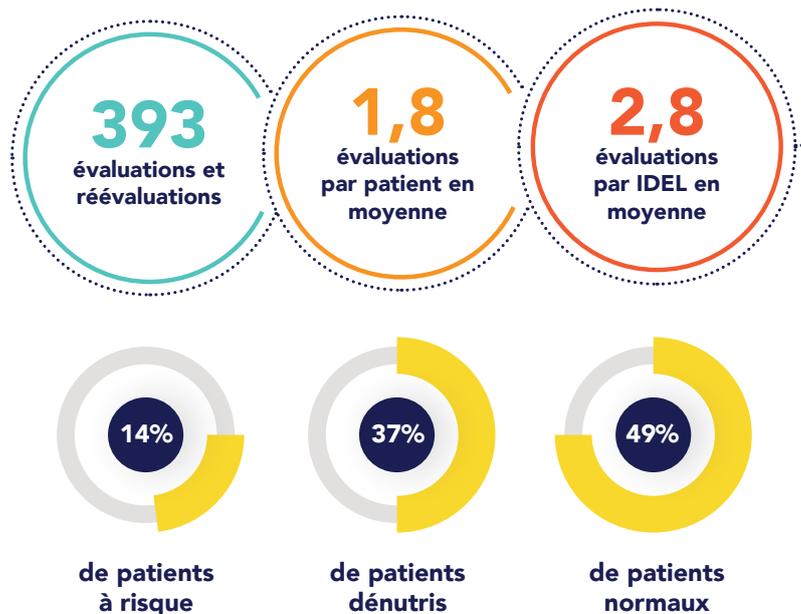


Le projet D-NUT® est une application mobile, de repérage de la dénutrition à domicile, créée pour et par les infirmiers libéraux, il permet :

- de prévenir la dénutrition à domicile,
- d'améliorer le suivi des personnes à risque de dénutrition ou en dénutrition,
- d'améliorer la coordination interprofessionnelle,
- de renforcer les connaissances des IDEL sur la dénutrition (formations et fiches),

Après une phase de test d'octobre 2018 à Juin 2019, D-NUT® est à ce jour déployé en Sarthe et en Mayenne auprès de 139 utilisateurs.

Pour la grande majorité des patients inclus, l'IDEL a réalisé une première évaluation et un suivi.



*données HAS 2015 : 5 à 10% de patients dénutris à domicile

Les patients testés présentent des facteurs de risques, ces données ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de la patientèle des IDELs.

RENOUVELLEMENT DE L'ENQUÊTE SUR LA DÉNUTRITION

L'enquête dénutrition a été renouvelée en 2019. 191 infirmiers libéraux liégeois, soit 6%, ont répondu à l'enquête dénutrition et 7 ont participé aux entretiens individuels. Le taux de réponses par département est de 37% en Loire Atlantique, 28% en Maine et Loire, 16% en Vendée, 10% en Mayenne et 9% en Sarthe.

Les infirmiers libéraux se sentent toujours concernés par la dénutrition des personnes âgées et intègrent cette thématique dans leurs pratiques courantes. Comparativement aux résultats obtenus en 2016, ce constat est en augmentation dans l'ensemble des Pays de la Loire, à l'exception de la Sarthe.

Au niveau régional, l'utilisation d'outils de repérage (qu'il soit numérique ou papier) reste faible en moyenne (9,5%) mais est supérieur à celui de 2016 (4%). Cet accroissement est significatif en Sarthe (12%) et en Mayenne (21%), départements pilotes de D-NUT®.

Sur l'ensemble des départements des Pays de la Loire, les infirmiers ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir vu leur collaboration, avec d'autres professionnels de santé au sujet de l'alimentation augmenter. L'augmentation la plus significative concerne la Vendée, passant de 74% à 94% d'échange entre professionnels de santé. Les infirmiers travaillent principalement avec le médecin traitant (92%) et les aides à domicile (86%), mais cela reste plutôt rare (9%) avec les diététiciens. À noter que l'échange par téléphone reste le moyen le plus utilisé pour l'ensemble des infirmiers libéraux.

ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Ce premier niveau de projet atteint ses limites :

- Pas de prise en charge pluriprofessionnelle organisée après le repérage,
- Aucun dispositif de financement n'assure un parcours de prise en charge en dehors de certains réseaux spécifiques (MAIA ou gérontologique),
- Les IDELS ne souhaitent pas continuer à utiliser l'outil en absence de rémunération du temps pris pour ce repérage,
- Les prises en charges diététiques et en activités physiques adaptées ne sont pas rémunérées par l'assurance maladie,
- Les professionnels compétents (diététiciens, masseurs kinésithérapeutes, enseignants en activités physiques adaptées) ne sont pas sollicités et se sentent frustrés,
- Pour répondre à ces besoins, et en profitant de l'opportunité apportée par l'assurance maladie avec l'article 51 de la NLFSS, l'URPS et la SRAE ont initié un travail de réflexion sur un parcours de prise en charge de la dénutrition à domicile des personnes âgées.

Présentations de l'outil sur différents temps forts

L'URPS infirmiers des Pays de la Loire a été sollicité par de nombreux acteurs institutionnels pour présenter le projet

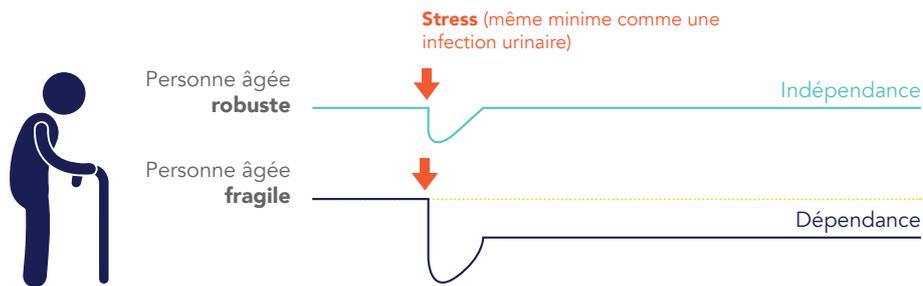
- Lors du sixième Forum régional de l'infirmière Libérale en région PACA, organisé par l'URPS infirmière PACA, l'application a été présentée aux IDELS cette région, le 14 Mars 2019 à Marseille,
- Lors du tour de France des régions de la santé numérique, à Nantes, le 12 Décembre 2019. Cette présentation de D-nut®, avec le GCS e-santé des Pays de la Loire et la SRAE Nutrition, avait pour vocation de montrer la dynamique des acteurs régionaux sur la santé numérique auprès de la délégation nationale composée de Dominique Pon, Laura Létourneau, Yvon Merlière, Michel RAUX, Claire Lenain et Philippe Loudonot pour partager la feuille de route du virage numérique #MaSanté2022.



G. Fragilité des personnes âgées

Riche de l'expérience de D-NUT®, l'URPS Infirmiers en collaboration avec l'URPS des Pharmaciens, des Masseurs-Kinésithérapeute, des Orthoptistes et des Pédiatres-Podologues, a élaboré le projet d'un outil numérique partagé permettant le repérage des risques de chute, de dénutrition, de non-observance médicamenteuse et des troubles visuels en Vendée et Maine et Loire.

Le développement technique se fera avec l'appui du E santé, GRADeS Pays de la Loire. Cet outil permettra aux professionnels de santé d'identifier un risque de fragilité chez une personne âgée et le partager avec ses confrères afin d'assurer une prise en charge précoce de facteurs pouvant entraîner une dépendance (cf. schéma).



In fine, l'objectif de ce projet est de favoriser un parcours global coordonné, du repérage à la prise en charge et au suivi, pour 4 facteurs de fragilité de la personne âgées : les chutes, la dénutrition, la non observance médicamenteuse et les troubles visuels, par les professionnels de santé de premier recours.

En partenariat avec les URPS des Pharmaciens, des Masseurs-Kinésithérapeutes, des Orthoptistes et des Pédiatres-Podologues, le GCS e-santé des Pays de la Loire et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

H. Tutorat

Les effectifs d'infirmiers libéraux représentent aujourd'hui 12% des infirmiers en activité. C'est pourquoi, il est essentiel que les Etudiants en Soins Infirmiers puissent découvrir ce mode d'exercice dans la cadre de leur parcours de stage.

Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, l'URPS Infirmiers a construit en partenariat avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) depuis Janvier 2015 un projet de soutien à la formation des infirmiers libéraux au tutorat. Dans ce cadre, des séances de sensibilisation à l'accueil de stagiaire en milieu libéral ainsi qu'un guide pour devenir tuteur ont été développés.

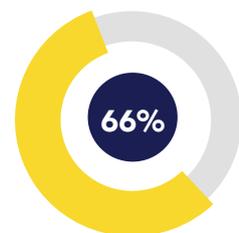
Dans un second temps, une enquête a été réalisée auprès des étudiants et des infirmier.e.s. Une première lecture nous montrent que les étudiants sont plutôt satisfaits de l'accueil, 70% des répondants ont évalué l'encadrement lors de leur premier jour comme étant très bon et la majorité des étudiant.e-s évaluent les échanges de pratique avec leurs encadrant.e-s comme étant très bons. Néanmoins la plupart n'ont pas pu participer à des activités hors soin (cotation, gestion administrative, etc.) et les moyens de présentation du lieu de stage et de l'étudiant (portfolio, livret d'accueil, etc.) n'ont pas été utilisés.

L'ensemble de ces données seront analysées et un plan d'action défini début 2020.

En partenariat avec la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers et le soutien de l'Agence Régionale de Santé

361 IDELs

**276 étudiants
répondants**



**des IDELs ayant répondu
accueillent au moins
un étudiant par an.**

Les IDELs ont exprimé dans cette enquête leurs difficultés pour l'accueil de stagiaires notamment le temps que cela peut prendre et le manque d'outils à leur disposition.

I. Bronchiolite

L'URPS Infirmiers s'est associé à l'URPS Médecins pour porter un projet expérimental, appelé Bronchiolib, d'organisation pédiatrique en ville avec des équipes ambulatoires pédiatres et puéricultrice.s libéraux en coordination avec le service de pédiatrie du CHU de Nantes. Le dispositif permet la surveillance rapprochée des nourrissons âgés de 6 semaines à 12 mois par une puéricultrice à domicile durant la période d'épidémie.

L'objectif de ce dispositif est de proposer une alternative à l'hospitalisation conventionnelle sur l'agglomération de Nantes pour la surveillance d'enfants atteints de bronchiolite afin de :

- désengorger le CHU pendant la période hivernale,
- diminuer les infections nosocomiales et limiter la surinfection,
- maintenir les enfants à domicile afin de conserver le lien parental et favoriser l'allaitement,
- harmoniser les pratiques hospitalières avec les professionnels de santé libéraux,
- accompagner les parents dans l'éducation thérapeutique.

Bronchiolib
GÉRER LA BRONCHIOLITE À DOMICILE



Bronchiolib
GÉRER LA BRONCHIOLITE À DOMICILE

Votre enfant présente une bronchiolite aiguë et est inclus dans le réseau Bronchiolib.

La bronchiolite, c'est quoi ?
La bronchiolite est une **infection respiratoire** des petites bronches due à un virus respiratoire. Elle est **très répandue en hiver et contagieuse**. La bronchiolite se caractérise par des symptômes tels que quinte de toux, gêne à la respiration, sifflement, difficultés pour boire et manger.

Bronchiolib, c'est quoi ?
Réseau libéral de **surveillance à domicile des nourrissons** atteints de bronchiolite modérée à sévère.
Par qui ? Les infirmières puéricultrices du réseau Bronchiolib assurent la surveillance à votre domicile en coordination avec les pédiatres libéraux.

Quand ?
Ce réseau est ouvert pendant l'épidémie de bronchiolites :
• Du 18/11/2019 au 19/01/2020
• 7 jours sur 7
• De 9h à 19h

Bronchiolib est financé par l'ARS des pays de la Loire, l'URPS médecins libéraux, l'URPS infirmiers libéraux (URPS IL) et l'URPS puéricultrices libérales (URPS PL). Avec la collaboration de la CPAM et du service de pédiatrie du CHU de Nantes.

Bronchiolib
GÉRER LA BRONCHIOLITE À DOMICILE

Votre enfant présente une bronchiolite aiguë et est inclus dans le réseau Bronchiolib.

Comment moucher mon bébé ?
Quand ?
• Avant chaque repas
• Avant de coucher votre enfant
• Si le nez de votre enfant est bouché

Quel produit utilisé ?
• Une boîte de mouchoir
• Sérum physiologique en dosette de 5 ml

Comment réaliser le soin ?
1. Se laver les mains ;
2. Installer le bébé sur le dos, sur un plan dur et sécurisé ;
3. Tourner la tête sur un côté et bien la maintenir ;
4. Introduire doucement la dosette de sérum physiologique à l'entrée de la narine supérieure de votre bébé ;
5. Presser franchement et rapidement au minimum la moitié de la pipette de sérum physiologique dans le nez de votre enfant ;
6. Essuyer le nez avec un mouchoir pour recueillir les sécrétions ;
7. Renouveler le geste dans la deuxième narine ;
8. Se laver les mains.

Bronchiolib est financé par l'ARS des pays de la Loire, l'URPS médecins libéraux, l'URPS infirmiers libéraux (URPS IL) et l'URPS puéricultrices libérales (URPS PL). Avec la collaboration de la CPAM et du service de pédiatrie du CHU de Nantes.

Bronchiolib
GÉRER LA BRONCHIOLITE À DOMICILE

Votre enfant présente une bronchiolite aiguë et est inclus dans le réseau Bronchiolib.

Comment coucher mon bébé ?
Avant le coucher
• Prendre sa température
• Moucher votre bébé avec le sérum physiologique
• Attendre 15 minutes après un repas avant de l'allonger

Les recommandations
• Toujours sur le dos
• Dans un lit à barreaux, sur un matelas ferme
• Pas de tour de lit, oreiller, couette, peluche, bavoir et collier
• Avec une turbulette ajustée à sa taille
• Température de la pièce entre 18° et 20°

ATTENTION
Pas de partage de lit
Pas de tabac

Bronchiolib est financé par l'ARS des pays de la Loire, l'URPS médecins libéraux, l'URPS infirmiers libéraux (URPS IL) et l'URPS puéricultrices libérales (URPS PL). Avec la collaboration de la CPAM et du service de pédiatrie du CHU de Nantes.

Le dispositif comporte un logiciel favorisant le partage d'information entre les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de l'enfant et des outils didactiques pour la sensibilisation des parents.

- L'évaluation de ce dispositif est prévue sur le premier trimestre 2020.
- Le Territoire couvert par cette expérimentation est les villes de Nantes, Saint Sébastien et Rezé.

En partenariat avec l'URPS Médecins et le soutien de l'Agence Régionale de Santé



04 Être intégré dans un réseau d'acteurs

4

A. Travailler avec les autres URPS en région : consolider le partenariat avec les autres professions

ASSOCIATION INTER-URPS

Après la signature d'une charte Inter-URPS, les dix URPS de la région poursuivent la formalisation de leur partenariat en créant une association Inter-URPS pour 2020.

Cette association a pour vocation :

- De communiquer, informer, concerter et structurer l'échange entre les différentes URPS sur les thématiques qui leur sont communes, en priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle,
- De travailler en commun pour proposer des modèles et des méthodes d'accompagnement concourant à la structuration,
- De développer des actions dans le domaine de la prévention et promotion de la santé,
- D'accompagner les outils informatiques d'aide à la coordination (messageries sécurisées, dossier médical partagé),
- De piloter des projets concernant l'ensemble des URPS et d'organiser des réunions inter-URPS,
- D'être identifié comme interlocuteur des différentes institutions et partenaires des URPS



Animation de réseau

Dans le but de faciliter les rencontres et renforcer les liens existants, cinq URPS se sont associées pour organiser le troisième séminaire à destination des représentant.e.s des URPS et des porteurs de projet CPTS. Après une présentation des dispositifs d'accompagnement en Pays de la Loire, des témoignages d'autres régions sont venus compléter les informations données tout au long de la journée.

82 participants issus des diverses professions

Cette journée vous a-t-elle permis de répondre à vos interrogations sur les CPTS en région?

37 Oui

1 Non

1 Ne se prononce pas



B. S'appuyer sur les structures partenaires pour amplifier l'impact de nos actions

SOS Infirmiers Nantes

Notre union a rencontré SOS Infirmiers qui exerce sur l'agglomération nantaise. Une charte de bonne pratiques a été rédigée conjointement afin de garantir une bonne prise en charge des patients. Cette charte se trouve en phase finale de signature.

Collaboration avec l'Assurance Maladie

Grace à une toute première coopération, notre URPS a pu intégrer et présenter ses missions et compétences lors d'après-midis organisées par l'Assurance Maladie. Une chance formidable pour nous d'aller au plus près des infirmier.e.s de toute la région.

13 Dates
966 infirmier.e.s
rencontrés

Organisation Coordination Traitements Âgé Ville Établissements de santé (OCTAVE)

L'URPS Pharmaciens des Pays de Loire a sollicité l'URPS Infirmiers afin de participer au projet OCTAVE. Celui-ci a pour objet d'étudier une organisation innovante, coordonnée, adaptée au territoire et associée à une plateforme numérique. Reposant sur l'anticipation de la prise en charge médicamenteuse du patient à la fois en amont et en aval de son hospitalisation programmée, ce projet contribue à prévenir la iatrogénie chez le sujet âgé. Il s'agit de la mise en place d'un parcours coordonné autour d'un patient âgé où l'infirmier libéral l'intègre en amont de l'hospitalisation pour une éventuelle évaluation de la prise médicamenteuse à domicile puis en aval pour un suivi à domicile. Cette expérimentation dite "Article 51" est un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement de l'Assurance Maladie inédits.

Objectifs chiffrés de l'expérimentation



Projet d'une
durée de
3 ans



inclusion
10 000
patient.e.s



Territoires
concernés
Bretagne et
Pays de la Loire

Accident d'Exposition au Sang



L'URPS Infirmiers a apporté une expertise auprès du Centre régional d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIas) pour la création d'un document d'aide lors d'accident d'exposition au sang. Celui-ci sera diffuser aux IDELS dès 2020.

Un autre document sur les gestes invasifs est en préparation et décrit les modalités et pratiques pour les sites implantables (PAC, middleline, picline)

En partenariat avec le CPIAS Pays de la Loire

Et plus largement, Les URPS Infirmiers de France

Inspirée par la maxime « l'union fait la force », les URPS infirmiers ont eu l'idée de créer un rassemblement des URPS Infirmiers de Métropole et Outre-Mer. Aussi, avon-nous convié nos homologues à Nantes pour la première édition le 25 juin 2019, pour une seconde rencontre INTER URPS.

Moment privilégié d'échanges pour les élus de toutes URPS, les différents projets phares de chacun ont pu être exposés pour, peut-être, inspirer d'autres régions sur des méthodes ou un sujet à développer.



URPS infirmiers
5 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes
0240691975
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr

